

Audience du 30 octobre 2020. Rectorat de Montpellier.

Pour l'UNSA Education, intervention de Nadia Faye (Syndicat des Enseignants UNSA)

La fatigue est là pour l'ensemble des personnels qui sont sous la responsabilité du rectorat. L'Unsa éducation demande au rectorat une vigilance car les personnels déjà affaiblis par l'attentat du 16 octobre sont soumis à du stress par le re confinement. Nous demandons à ce que le service des personnes soit restreint au strict minimum. Tout ce qui est non essentiel doit être annulé ou reporté. Les services du rectorat et des dsden doivent doter les équipes pédagogiques d'outils performants pour les visios.

Nous sommes inquiets par rapport au défaut de ressources humaines et aux difficultés associées dans le cadre du protocole sanitaire. Nous demandons que le rectorat s'assure que les familles ont bien compris que parfois leur enfant ne sera pas accueilli faute de professeurs.

Enfin nous avons besoin d'être rassurés par rapport à la présence des forces de l'ordre et à la surveillance des établissements dans le cadre du renforcement du plan vigipirate.

Réponse de la rectrice

Je suis consciente que cette crise sanitaire qui dure c'est difficile à gérer et en particulier c'est lourd pour les équipes de direction des écoles et des établissements scolaires. J'entends votre demande s'agissant de la demande de report des heures non essentielles je voudrais préciser que quelque chose qui distingue dans les exemples que vous avez cité il y a des heures qui sont extrêmement importantes mais qui **peuvent être reportées comme des heures de réunions d'équipe et d'instance** mais il y a des heures importantes pour les élèves et je ne vais pas aller dans des critères et dire oui ou non mais pour notre institution ce qui compte c'est l'intérêt des élèves donc par exemple devoirs faits ça prime par rapport à d'autre chose. Si vous me dites par exemple que des heures de formation ce n'est pas urgentissime et cela peut être reporté évidemment qu'on entend ça et on peut le faire plus tard et on entend ça et on vous donne la souplesse pour le faire plus tard. Mais en revanche soyez attentifs à l'intérêt des élèves.

Sur les outils pour faire des visios pour les instances : on travaille on va regarder ça dans les services départementaux et académiques et on va regarder ce qui est possible et on va donner des consignes règlementaires aux établissements pour les réunions des conseils d'administrations pour leur donner les conditions dans lesquelles ces réunions peuvent se faire à distance.

Sur les personnels vulnérables évidemment ils doivent être protégés par ailleurs il y aura des absents nous le savons.

Dans le premier degré il est évidemment possible, probable que dans certains cas on ne puisse pas accueillir les élèves des professeurs absents je peux vous confirmer que c'est anticipé et que d'une certaine manière c'est annoncé à l'ensemble des employeurs puisque l'autorisation d'absence pour garde d'enfant en cas de classe ou école fermée est prévue par le décret qui est pris par le ministère du travail c'est à dire pour tous les employés.

Bien sûr et depuis l'attentat qui a touché Samuel Patty nous sommes en relation étroite renouvelée et renforcée avec les autorités préfectorales, avec les forces de l'ordre en particulier pour réactiver toutes les mesures de précautions et de protection des espaces scolaire